

Administratrices - régions 2, 4 et 6

Formule de mise en candidature

La candidature suivante est présentée pour les élections de 2022 au Conseil d'administration de l'AIINB. La personne désignée permet que son nom soit présenté et consent à remplir les fonctions si elle est élue. Tous les documents exigés accompagnent la présente formule.

Poste :

Nom de la candidate :

Numéro d'immatriculation :

Adresse :

Téléphone : Domicile /travail

Proposant(e) #1:

Nom:

Signature:

Numéro d'immatriculation :

Proposant(e) #2:

Nom:

Signature :

Numéro d'immatriculation :

La date timbrée sur les formules de mise en candidature ne doit pas dépasser le 28 février 2022. Retourner au Comité des mises en candidature, Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent Fredericton (N.-B.) E3B 7B4.

Acceptation de mise en candidature

(L'information suivante doit être envoyée par la personne désignée)

Déclaration d'acceptation

Je, _____ infirmière/infirmier en règle auprès de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, accepte d'être désigné(e) pour les élections au poste de

Si je suis élu(e), je consens à remplir les fonctions ci-dessus jusqu'à la fin de mon mandat.

Signature:

Numéro d'immatriculation:

Notice biographique de la personne désignée
Veuillez fournir les renseignements suivants sur une feuille séparée :

- formation infirmière de base, y compris l'établissement et l'année de fin d'études;
- formation supplémentaire;
- antécédents de travail, y compris le poste, l'employeur et l'année;
- activités professionnelles;
- autres activités.

Pourquoi avez-vous accepté que votre candidature soit présentée?

Veuillez inclure un exposé de 75 mots ou moins qui explique pourquoi vous avez accepté que votre candidature soit présentée.

Photo

Aux fins de publication, veuillez faire parvenir une photo de vous en format électronique à jwhitehead@aiinb.nb.ca.

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante : AIINB, 165, rue Regent Fredericton (N.-B.) E3B 7B4, au plus tard le 28 février 2022, le cachet de la poste faisant foi.